

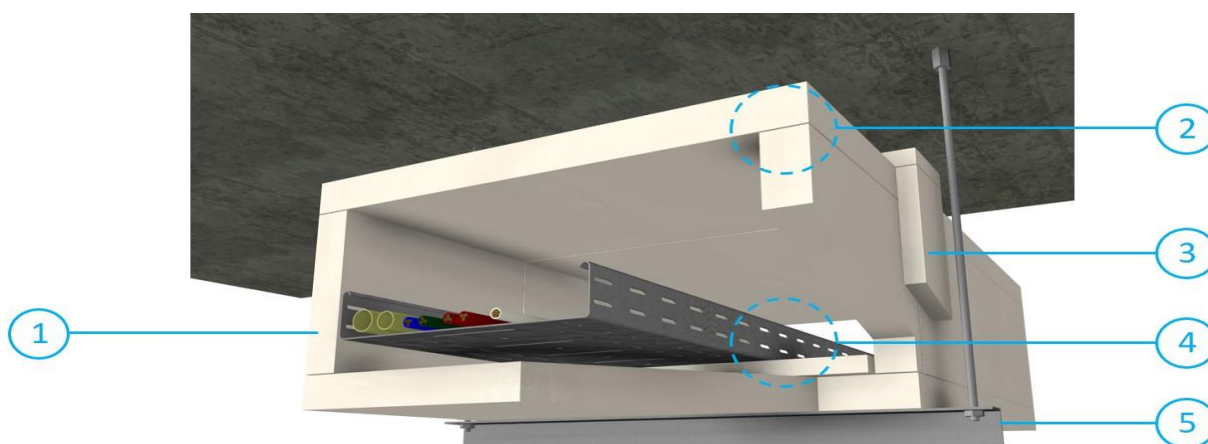
## INFORMATION SYSTÈME

### 3.71s.60 - Maintien de fonction de câbles électriques - 60 minutes - Quatre faces - small



#### Description

Protection quatre faces de câbles électriques, réalisée en plaques PROMATECT®-L500. Les chemins ou échelles de câbles sont posés dans le conduit. La largeur intérieure du conduit est limitée à 110 mm. La hauteur intérieure est limitée à 100 mm.



#### Construction

1. Plaques PROMATECT®-L500 d'une épaisseur de  $e = 50$  mm.
2. Les plaques sont fixées les unes aux autres au moyen de (a) agrafes en acier,  $l = 100$  mm (diamètre 1,53 mm), posées au moins tous les 100 mm ou (b) vis en acier,  $l = 100$  mm (diamètre min. 5 mm), posées au moins tous les 150 mm.
3. Couvre-joint en bandes PROMATECT®-L500 d'une épaisseur minimale de 20 mm. La bande a une largeur de 100 mm. Les bandes sont fixées au droit des joints au moyen d'agrafes en acier,  $l = 70$  mm (diamètre 1,53 mm), posées au moins tous les 100 mm. Les couvre-joints supérieurs et latéraux se trouvent à l'extérieur du conduit. Les couvre-joints inférieurs se trouvent à l'intérieur du conduit.
4. Câbles électriques, posés dans des chemins ou échelles de câbles perforés ou non-perforés. Les chemins ou échelles de câbles doivent être soutenus tous les 1200 mm par une bande en PROMATECT®-L500 de 100 mm x 20 mm.
5. Système de suspension non-protégé, composé de profilés (25 x 45 x 25 mm au minimum, épaisseur du matériau minimale 3 mm) et de tiges filetées en acier (minimum M8). Les profilés porteurs sont posés au moins tous les 1200 mm et à 50 mm max. des joints entre deux plaques en silicates de calcium consécutives.

#### Performances du système

|          | Dimensions intérieures minimales (l x h)              | Dimensions intérieures minimales (l x h) | Orientation de l'application |
|----------|---|--|------------------------------|
|          | -   | 110 mm x 100 mm                          | Horizontal                   |
| 3.71s.60 | Performance incendie                                  | Testé suivant                            | Numéro du rapport            |
|          | Maintien de fonction de câbles électriques 60 minutes | NBN 713.020 (1968) + Addendum 3 (1994)   | 2014-A-058 Rev.2             |

Pour tous les autres aspects concernant nos produits et constructions, nous référons à notre documentation et aux rapports et conseils de mise en œuvre.